

ÉTUDE DE CAS

Dialogue avec les fournisseurs pour renforcer la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE) dans les marchés publics

Le dialogue avec les fournisseurs est l'un des canaux les plus importants par lesquels les acheteurs publics peuvent soutenir une mise en œuvre efficace de la DRDHE dans leurs chaînes d'approvisionnement. Lorsqu'il est conçu et mis en œuvre efficacement, il facilite un dialogue ouvert et fondé sur des données probantes qui favorise l'atténuation efficace des risques et, en cas de préjudice, l'accès à des recours.

Cette étude de cas illustre comment les participants au programme d'Electronics Watch pour les véhicules à faibles émissions ont utilisé le dialogue avec les fournisseurs pour faire progresser la traçabilité des produits, ce qui permet un meilleur suivi de la conformité dans les chaînes d'approvisionnement et favorise la transparence nécessaire pour remédier aux atteintes aux droits humains identifiées.



Pourquoi l'engagement des fournisseurs est-il important ?

Traditionnellement, la relation entre les acheteurs et les fournisseurs a été purement transactionnelle : l'acheteur paie le fournisseur, qui fournit le produit ou le service. Au fur et à mesure que les concepts de responsabilité sociale et environnementale ont émergé, les exigences législatives et contractuelles correspondantes et les directives internationales définissant les rôles et les responsabilités des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement ont émergé. Le processus de diligence raisonnable implique une responsabilité partagée en matière d'atténuation des risques et de réparation. Cela exige un niveau de coopération plus élevé que jamais entre les acheteurs et les fournisseurs. Le dialogue avec les fournisseurs aide les acheteurs publics à passer d'une relation transactionnelle à une relation de coopération dans laquelle les parties peuvent utiliser leur influence respective pour atténuer

les risques et résoudre les problèmes des chaînes d'approvisionnement.

La plupart du temps, les rencontres entre les acheteurs publics et leurs fournisseurs portent sur les délais de livraison et les calendriers de paiement. Ces échanges offrent également un forum pour aborder d'autres aspects de la gestion des contrats, y compris la conformité aux obligations de diligence raisonnable et aux exigences connexes (p. ex., la traçabilité des produits). Le dialogue avec les fournisseurs permet aux deux parties de soulever des questions et des préoccupations, de présenter des preuves pertinentes et de bénéficier de l'expertise de l'autre partie. Il peut également servir à définir des attentes et à démontrer la priorité des engagements en matière de droits humains et environnementaux, même en l'absence d'obligations contractuelles spécifiques sur ces sujets. Lorsque des exigences en matière de DRDHE sont établies, le dialogue sert à échanger de l'information, notamment en ce qui concerne

ÉTUDE DE CAS

Dialogue avec les fournisseurs pour renforcer la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE) dans les marchés publics

l'identification et l'atténuation des risques, à discuter des défis en matière de conformité et à évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre les préjudices réels ou potentiels. De plus, l'établissement d'indicateurs clés de performance (KPIs) peut être utile pour promouvoir une meilleure conformité et évaluer le degré de coopération et/ou la qualité de l'information échangée au fil du temps.

Le dialogue avec les fournisseurs est pertinent à toutes les étapes du processus de DRDHE. Il peut aider les acheteurs publics à prévenir les risques et les violations des droits humains en interrogeant leurs fournisseurs sur les chaînes d'approvisionnement. Savoir où et dans quelles conditions sont fabriqués les produits achetés permet aux acheteurs publics de mieux anticiper les risques potentiels. Cela favorise la collaboration avec les fournisseurs afin de gérer les risques avant qu'ils ne dégénèrent en violations ou en préjudices. Lorsque des violations sont identifiées et prouvées, un dialogue établi avec les fournisseurs permettra de discuter au moment opportun des mesures correctives. Ceci offre également aux acheteurs publics un espace pour en surveiller l'application, promouvoir un engagement significatif des parties prenantes et garantir l'accès aux recours pour les personnes affectées.

Ce dialogue est aussi l'occasion pour les acheteurs publics de réfléchir à leurs pratiques d'achat. Ils peuvent potentiellement améliorer ces pratiques s'il s'avère qu'elles sont liées ou qu'elles ont contribué à des atteintes aux droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

Dialogue avec les fournisseurs entre les participants au programme pour les véhicules à faibles émissions (LEVP)

Lancé en avril 2022, le LEVP soutient les acheteurs publics participants dans la promotion et la

protection des droits des ouvrier.e.s dans leurs chaînes d'approvisionnement de véhicules à faibles émissions. Le programme renforce leur capacité à mettre en œuvre des achats responsables et assure un monitoring ayant pour moteur les ouvrier.e.s dans les chaînes d'approvisionnement afin d'éclairer les mesures de remédiation et de correction des risques. Entre autres éléments livrables, Electronics Watch fournit aux participants du LEVP un appui au développement d'exigences sociales à inclure dans les appels d'offres, ainsi qu'à l'établissement et à l'amélioration du dialogue avec les fournisseurs concernant la DRDHE.

En avril 2023, en prélude au dialogue avec les fournisseurs individuels, les participants au LEVP et Electronics Watch ont co-organisé un dialogue de marché afin de transmettre leurs attentes communes en matière de DRDHE dans le secteur automobile et de communiquer les exigences à venir. Par la suite, entre avril 2023 et mars 2025, ils ont participé à 36 réunions individuelles avec 14 fournisseurs d'autobus et de véhicules de tourisme à faibles émissions.

Les réunions ont principalement porté sur l'établissement d'une traçabilité au niveau des produits dans les chaînes d'approvisionnement et, lorsque des violations des droits humains ont été identifiées grâce au monitoring, sur le soutien à l'accès aux recours pour les titulaires de droits. Mais elles avaient aussi d'autres avantages. Par exemple, elles ont permis aux participants au LEVP d'utiliser leur levier d'influence collective auprès de fournisseurs communs pour imposer des normes plus élevées et promouvoir une plus grande responsabilisation.

Elles ont également permis d'instaurer un climat de confiance entre les parties et de sensibiliser le public aux problèmes existant au sein des chaînes d'approvisionnement. Pour de nombreuses entreprises participantes, il s'agissait de l'une des premières occasions d'avoir des discussions

ÉTUDE DE CAS

Dialogue avec les fournisseurs pour renforcer la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE) dans les marchés publics

directes avec des clients du secteur public sur des questions de droits humains et du droit du travail dans les chaînes d'approvisionnement en dehors du processus d'appel d'offres.

Aucune d'entre elles n'a déclaré avoir été confrontée à des preuves provenant des ouvrier.e.s qui contredisaient les résultats des audits standard, en particulier pas au niveau des composants. Les discussions sur le processus d'obtention et de partage d'informations sur les sites de production dans les chaînes d'approvisionnement ont permis d'identifier des obstacles chez les fournisseurs de composants dont ni les participants au LEVP ni Electronics Watch n'étaient pleinement conscients.

Les informations divulguées par les entreprises à la suite de ce dialogue ont permis la mise en place d'un monitoring ayant pour moteur les ouvrier.e.s

dans les chaînes d'approvisionnement de certains des participants au LEVP. Les conclusions de ces enquêtes ont éclairé les processus de remédiation en cours concernant les violations des droits sur les sites de production dans 2 pays, dont l'une a été signalée par le biais du mécanisme de réclamation d'un fournisseur.

Plusieurs des entreprises automobiles qui ont participé aux réunions de dialogue sont maintenant engagées dans les processus de remédiation. Ceux-ci nécessitent l'implication des représentants des ouvrier.e.s pour s'assurer qu'en tant que détenteurs de droits, ils restent au cœur du processus¹.

¹ Voir les principes d'Electronics Watch pour une remédiation ayant comme moteur les ouvrier.e.s :
https://electronicswatch.org/principles-of-worker-driven-remedy_2635094.pdf

ÉTUDE DE CAS

Dialogue avec les fournisseurs pour renforcer la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (DRDHE) dans les marchés publics

Considérations clés pour débuter le dialogue avec les fournisseurs :

Sur la base des enseignements tirés de l'engagement des fournisseurs par les participants au programme LEVP, les acheteurs publics qui envisagent d'impliquer leurs fournisseurs sont invités à prendre en compte les points suivants :

- ▶ **Expliquez la finalité du dialogue :** En amont de la prise de contact, identifiez les objectifs du dialogue et les résultats attendus. Soyez prêt à en discuter et à les valider avec votre fournisseur. N'oubliez pas d'expliquer comment ils bénéficieront également de cet engagement. Quels sont les objectifs de chaque partie ?
- ▶ **Clarifiez l'objectif principal :** les réunions doivent porter sur des sujets qui sont (ou seront) prioritaires pour votre organisation et/ou qui font l'objet d'obligations pour les fournisseurs (par ex. dans les exigences des appels d'offres, les clauses contractuelles, le code de conduite des fournisseurs). Réfléchissez à la fréquence de vos rencontres et veillez à ce que la personne présente à la réunion maîtrise les thèmes ou les enjeux que vous souhaitez discuter. De quelle information ou de quelle expertise chaque partie a-t-elle besoin pour contribuer de manière significative au dialogue ?
- ▶ **Soyez prêt :** un dialogue efficace avec les fournisseurs est régulier et continu. Bien qu'elle puisse être adaptée selon le temps disponible, chaque réunion nécessite une préparation. Transmettez les sujets de discussion en amont pour permettre à votre fournisseur de se préparer et faire preuve de respect pour son emploi du temps.
- ▶ **Donnez l'exemple du comportement attendu :** Pour favoriser un environnement transparent permettant aux fournisseurs de communiquer librement des informations sensibles et d'être honnêtes face aux défis, faites preuve d'ouverture. Après chaque réunion, confirmez par écrit les engagements et les échéances convenues et sollicitez des commentaires
- ▶ **Soyez conscient de votre levier d'influence et utilisez-le :** En tant qu'acheteur public, vous pouvez utiliser différents types de leviers d'influence (commercial, contractuel, de réputation, de connaissance) pour susciter des changements dans vos chaînes d'approvisionnement. Dans la mesure du possible, collaborez ou coordonnez-vous avec d'autres acheteurs publics pour assurer le suivi auprès des fournisseurs communs. Collectivement, les acheteurs publics ont plus de poids qu'ils n'en ont individuellement.
- ▶ **Discutez des leçons retenues avec vos collègues, vos pairs, vos fournisseurs et les parties prenantes :** L'implication des fournisseurs est un processus d'apprentissage. Prenez le temps de discuter des enseignements tirés et de cerner les possibilités d'améliorer le dialogue à l'avenir.

Novembre 2025